

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Région Formation des personnes détenues	370

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
- VU** la loi no 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** la loi pénitentiaire n°2009-1436 du 24 novembre 2009 ;
- VU** la loi no 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives ;
- VU** la loi no 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- VU** la loi no 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, et notamment son article 21 ;
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 8 juillet 2022, affectant une enveloppe complémentaire de 300 000 € pour financer les formations mises en œuvre sur le deuxième semestre 2022,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du 18 octobre 2022,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT le rejet de l'amendement budgétaire relatif à la suppression de la proposition d'autorisation d'engagement au titre de la formation des détenus dans les établissements pénitentiaires en Pays de la Loire présenté par le groupe Rassemblement National des Pays de la Loire;

CONSIDERANT la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription à la décision modificative 2022-3 d'une dotation complémentaire de 300 000 € d'autorisations d'engagement au titre du programme n° 370 : "Région formation des personnes détenues".

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Rassemblement National pour les Pays de la Loire

REÇU le 25/10/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs